



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Port au Prince, le 27 Mars 2017

Monsieur Josué Agénor CADET,
Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
En ses bureaux. -

Objet : Lettre de Cadrage

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République, traduites dans l'énoncé de la politique générale que j'ai présenté au Sénat de la République le 14 mars 2017 et à la Chambre des Députés le 20 mars 2017, le Gouvernement a pris l'engagement de mettre Haïti sur les voies du développement.

Pour ce faire, l'Education, l'une des composantes majeures de ma politique, dans une perspective quantitative et qualitative, constitue un axe essentiel des priorités du Président de la République et du Gouvernement.

La présente feuille de route permettra de structurer vos actions conformément à mon énoncé de politique générale et aux avancées réalisées dans le cadre du Plan Opérationnel de l'Education.

Au-delà des missions et du plan du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, je vous demande de veiller personnellement à la mise en place des réformes nécessaires dans le secteur de l'éducation, qui s'appuieront sur la démarche de modernisation de l'action publique. Chaque ministère participera aux efforts de la réforme de l'Etat afin de permettre à l'Administration publique d'être efficace et efficiente. L'Etat doit servir et protéger la population tout en améliorant le rapport coût/efficacité.

Les défis à relever sont immenses, mais la volonté et la motivation de l'équipe gouvernementale sont nobles : « fédérer les divers secteurs de la société autour du projet national de développement ». Je compte sur votre engagement et vous invite à vous assurer que les objectifs du plan d'action de votre Ministère soient atteints.

Monsieur le Ministre, dans la mise en œuvre de la politique de mon gouvernement, je vous confie la mission de conduire les réformes nécessaires au relèvement du système national d'éducation à tous les niveaux. Dans cette perspective, je vous demande de prendre les actions suivantes :

1. Faire un état des lieux des principales actions du MENFP mise en œuvre de 2012 à 2016 ;
2. Actualiser et mettre en œuvre la feuille de route sur la réforme de l'Education et de la Formation Professionnelle ;
3. Évaluer les impacts des 12 mesures prises par l'administration Martelly pour redresser l'école haïtienne ;
4. Inventorier la population scolaire et les infrastructures disponibles en vue de mettre à jour des données statistiques cohérentes reflétant la réalité du système éducatif ;
5. Prendre les dispositions pour assurer une meilleure organisation des Examens d'Etat et préparer convenablement la rentrée des classes pour l'année académique 2017-2018 ;
6. Dès septembre 2017, rendre effectif l'ajout de deux nouvelles disciplines au curriculum du fondamental et du secondaire : **l'éducation financière, l'éducation sportive et l'écologie** ;
7. Équiper les lycées de la République d'un plateau technique minimum alimenté par des petits systèmes d'énergie solaire destinés à favoriser la mise en place des programmes de formation continue et de formation technique et professionnelle ;
8. Implémenter le programme du nouveau secondaire, par la création de dix lycées de référence dans les dix départements scolaires du pays sur une période de dix ans ;

9. Développer un réel partenariat avec l'Akademi Kreyòl Ayisyen (AKA) et la Faculté de Linguistique Appliquée, en vue d'aborder la problématique de la langue d'Enseignement dans le pays. Entreprendre des politiques d'aménagement éducatif et linguistique, en vue de parvenir à un bilinguisme créole/français équilibré, et de promouvoir le multilinguisme dans le pays ;
10. Mettre en œuvre une politique d'apprentissage plus soutenue de l'Anglais et de l'Espagnol au niveau primaire et secondaire ;
11. Définir un partenariat responsable avec les organisations syndicales en vue de permettre à tous les acteurs de jouer pleinement leur rôle ;
12. Recruter les enseignants et tout cadre du MENFP, sur concours ;
13. Reconsidérer le régime d'assurance, de retraite et de salaire des enseignants, en vue d'avoir un corps professoral dynamique ;
14. Faire voter le projet de loi relative à la Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP), qui est en train d'être étudié par la Commission Education de la Chambre des Députés.
15. Elaborer et mettre en œuvre la politique de petite enfance tenant compte de l'amélioration des programmes de protection et d'éducation des centres préscolaires;
16. Réduire significativement les disparités de l'offre scolaire entre les départements, les villes et les zones rurales ;
17. Doter chaque section communale d'un établissement de l'enseignement fondamental ;
18. Renforcer les centres préscolaires pour l'accueil de la petite enfance ;
19. Prendre les dispositions nécessaires pour améliorer la qualité de l'éducation et de la formation offertes à nos élèves ;
20. Restructurer le programme de cantines scolaires et le programme de manuels scolaires ;
21. Renforcer le programme de formation continue des enseignants ;
22. Renforcer le réseau de laboratoires en sciences de base pour l'encadrement de l'apprentissage des écoliers dans les domaines des mathématiques, des sciences appliquées , de l'informatique, des langues vivantes et de l'entrepreneuriat en prenant avantage des possibilités de formation à distance grâce aux technologies de l'information et de la communication ;
23. Prendre les dispositions pour créer un Centre d'Apprentissage des Métiers (CAM) dans chaque département tout en reconnaissant le statut spécial du maître-d'apprenti, créer un point d'information sur les métiers dans chaque lycée de la République et améliorer l'orientation des jeunes vers ses filières ;

24. Encourager le développement de l'offre de formation en alternance, promouvoir la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) et soutenir la formation tout au long de la vie ;
25. Organiser, de concert avec la Conférence des Recteurs et Présidents d'Université d'Haïti (CORPUHA), les « Etats Généraux de l'Enseignement Supérieur » ;
26. Travailler avec les commissions d'éducation du Sénat de la République et de la Chambre des Députés pour faire voter les cinq (5) projets de loi relatifs à l'éducation qui sont en examen au Parlement.

Je vous demande d'engager la préparation du Budget 2017-2018 qui devra être approuvé, après arbitrage du Ministère de l'Économie et des Finances, par le conseil des Ministres et déposé dans les délais légaux requis au Parlement.

Vous aurez aussi la tâche de renforcer la transparence, la lutte contre la corruption et la bonne gestion des biens et deniers publics.

Il vous appartiendra d'organiser, de diriger et d'animer les services, équipes et agents de l'Etat placés sous votre responsabilité.

Enfin, vous devez travailler afin d'avoir une meilleure coordination avec les autres ministères et institutions de l'Exécutif, souvent trop tributaires des lourdeurs systémiques ralentissant l'exécution de leurs programmes.

Dans l'accomplissement de votre mission, vous aurez le soutien du Gouvernement et celui du Président de la République.

Comptant sur votre dévouement patriotique et votre sens de l'Etat, je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jack Guy LAFONTANT

Premier Ministre

Vu et approuvé par :

S.E.M. Jovenel MOÏSE
Président de la République